

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 mars 2024

DATE DE PUBLICATION : 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze mars, à 18 h 00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD - M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY- M. OREN - M. RENOUF –Mme TORRES – M. FAURE - M. GUEDJ – Mme DURAND - Mme LOISEAU

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- Mme PHESOR à Mme BRANDON
- M. MALGHI à Mme PASCAUD
- M. BA à M. RAMBAUD
- Mme MANAI-AHMADI à M. ÖZTÜRK
- Mme PATUREAU à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme PERIERS à M. GUEDJ

ABSENTS

- M. CHRISTODOULOU
- Mme LAMA
- Mme PRIEUX
- M. BALABAN

EXCUSÉS

- Mme BAYRAM
- M. TOUANE

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme TORRES

OBJET :
**Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240314-DEL_2024_0324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

CHALETTE SUR LOING, Conseil Municipal du 17 janvier 2024

OBJET :
Compte-rendu de la délégation d'attributions
à Monsieur le Maire

Directeur de secteur : Laurence SURIEU

Service : Pôle affaires générales et juridiques

Affaire suivie par : Caroline HERMELINE / Laurence CHAINTREAU

M. Le Maire : En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, par délibération du 13 juin 2020, a délégué au maire une partie de ses attributions dans les conditions précisées par la délibération.

Décision n° 1/2024 : Demande de subventions – Réhabilitation d'un bâtiment en Point Accueil Jeunes

Il a été décidé :

- de déposer un dossier de demande de subvention auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes à la réhabilitation d'un bâtiment en Point Accueil Jeunes, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montants	Pourcentages
DEPENSES :		
Travaux	913.000,00 euros H.T.	
Maitrise d'oeuvre	109.560,00 euros H.T.	
Bureau de contrôle	18.260,00 euros H.T.	
SPS	9.130,00 euros H.T.	
Total :	1.049.950,00 euros H.T.	
RECETTES :		
DETR	209.990,00 euros H.T.	20,00 %
CD45 – volet 3	283.716,00 euros H.T.	34,60 %
CAF	199.490,50 euros H.T.	19,00 %
ADEME/FEDER	60.000,00 euros H.T.	5,72 %
Autofinancement	296.753,50 euros H.T.	20,68 %
Total :	1.049.950,00 euros H.T.	Total : 100 %

Décision n° 2/2024 : Désignation du cabinet d'avocat de Mme WEINKOPF et autorisation de paiement des honoraires – Conseils juridiques dans un dossier de ressources humaines

Il a été décidé :

- de recourir aux services d'un avocat afin de défendre les intérêts de la commune, la conseiller, et si besoin la représenter dans le cadre des diverses mesures prises à l'encontre de Madame N., agent municipal,

de désigner le cabinet d'avocats de Maître WEINKOPF, sis 3-5 Boulevard de Verdun 45000 ORLEANS, pour conseiller la commune et défendre ses intérêts dans ce dossier, et d'autoriser le paiement des honoraires d'avocat, à raison d'un taux horaire HT de 150€.

Décision n° 3/2024 : Convention avec le Souvenir Français pour la cession de plaques murales

Il a été décidé :

- de conclure une convention avec l'association Souvenir Français concernant la cession à titre gratuit de deux plaques murales valorisant deux Illustres ayant séjournés ou vécus sur notre commune ;

- Deng Xiaoping

- Pierre Léorier Delisle

Il est précisé que la ville s'engage à disposer à des lieux stratégiques ces deux plaques murales et à en assurer l'entretien. Et que ces deux plaques dans l'inventaire de son patrimoine pour une valeur totale de 220€.

Décision n° 4/2024 : Attribution d'une aide financière à M. E dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. E.

Décision n° 5/2024 : Attribution d'une aide financière à Mme A dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme A.

Décision n° 6/2024 : Attribution d'une aide financière à M. D dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. D.

Décision n° 7/2024 : Attribution d'une aide financière à M. R dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. R.

Décision n° 8/2024 : Attribution d'une aide financière à M. D dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 500€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. D.

Décision n° 9/2024 : ANNULÉE

Décision n° 10/2024 : Attribution d'une aide financière à Mme S dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 600€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme S.

Décision n° 11/2024 : Attribution d'une aide financière à Mme D dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 500€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme D.

Décision n° 12/2024 : Attribution d'une aide financière à Mme K dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 50€ à l'Auto-école Espace Conduite, 171 rue Emile Mengin, à Montargis, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme K.

Décision n° 13/2024 : Attribution d'une aide financière à Mme O dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme O.

Décision n° 14/2024 : Attribution d'une aide financière à M. C dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 300€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. C.

Décision n° 15/2024 : Attribution d'une aide financière à Mme K dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 50€ à l'Auto-école Espace Conduite, 171 rue Emile Mengin, à Montargis, dans le cadre de la formation au permis de conduire de Mme K.

Décision n° 16/2024 : Attribution d'une aide financière à M. M dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. M.

Décision n° 17/2024 : Attribution d'une aide financière à M. G dans le cadre des bourses aux projets

Il a été décidé :

- d'autoriser le versement d'une aide financière à hauteur de 400€ à l'Auto-école Dorian, 47 rue du 23 août, à Chalette, dans le cadre de la formation au permis de conduire de M. G.

Décision n° 18/2024 : Convention avec le CIDEFE pour la formation des élus

Il a été décidé :

- de conclure une convention avec l'association CIDEFE, relative à la formation des conseillers municipaux pour l'année 2024.

Il est précisé que les élus concernés pourront bénéficier de toutes les formations proposées par le CIDEFE pour l'année 2024 pour un montant forfaitaire de 4395€ TTC.

Décision n° 19/2024 : Dépôt dossier de permis de construire construction du gymnase Paul Eluard, rue Claude Debussy

Il a été décidé :

- de déposer un dossier de permis de construire avec autorisation de travaux pour la démolition – reconstruction du gymnase Paul Eluard, rue Claude Debussy, cadastré BD 353, 327, d'une superficie totale de 21 183 m².

Décision n° 20/2024 : Demande de subventions – Construction du complexe sportif Paul Eluard

Il a été décidé :

- de déposer des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires cités ci-dessous afin d'obtenir les subventions afférentes à la construction du complexe sportif Paul Eluard selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montants	Pourcentages
DEPENSES :		
Travaux	3.930.000,00 euros H.T.	
Maitrise d'oeuvre	490.895,00 euros H.T.	
	Total : 4.420.895,00 euros H.T.	
RECETTES :		
DETR/DSIL	884.179,00 euros H.T.	20,00 %
CD45 – volet 2	715.000,00 euros H.T.	16,17 %
CRST	1.000.000,00 euros H.T.	22,62 %
ANS	729.450,00 euros H.T.	16,50 %
ADEME/FEDER	112.000,00 euros H.T.	2,53 %
Autofinancement	980.266,00 euros H.T.	22,18 %
	Total : 4.420.895,00 euros H.T.	Total : 100 %

Décision n° 21/2024 : Convention avec le CIDEFE pour la formation des élus

Il a été décidé :

- de modifier l'article 2 de la décision n° 18/2024 du 31/01/24, concernant l'imputation budgétaire :

« Les élus concernés pourront bénéficier de toutes les formations proposées par le CIDEFE pour les années 2024, pour un montant forfaitaire de 4395€ TTC ». Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif, compte 65315.031

Décision n° 22/2024 : Saisie en référé du Président du TGI en vue d'obtenir une ordonnance d'expulsion de la communauté des gens du voyage et des circassiens occupant illégalement le domaine privé communal – Désignation d'un avocat et autorisation de paiement de ses honoraires

Il a été décidé :

- de saisir en référé le Président du TGI de Montargis afin qu'une ordonnance d'expulsion soit rendue à l'encontre des personnes occupant illégalement le domaine privé communal sur le site de l'ancienne usine Van Leeuwen Tubes, rue Nelson Mandela, de désigner le cabinet d'avocats de Maître DUBOSC, du barreau de Montargis, pour défendre les intérêts de la commune et mettre en œuvre toutes les procédures utiles dans cette affaire. Le règlement des honoraires d'avocat et des frais d'huissier en lien avec cette affaire est autorisé.

Décisions prises en matière de marchés publics et non soumises au contrôle de légalité

MP 2024-01– Marché à procédure adaptée - Vérifications réglementaires des installations techniques de la ville de CHALETTE SUR LOING - Modification 2 au marché 2022-10

Il a été décidé :

- de souscrire une modification n°2 relative aux Vérifications réglementaires des installations techniques de la ville de Chalette sur Loing avec la société Bureau Véritas concernant la Revalorisation tarifaire suite à l'inflation pour les années 2024.

Incidence financière :

Lot	Désignation	2024	
		Montant HT Initial du marché	Revalorisation 2024
01	Vérification installation	6 486,75 €	7 681,83 €

Montant du marché initial	20 882,75 €
Montant avenant 1 2023	229,08 €
Montant avenant 2 2024	1 195,08 €
Nouveau montant de marché	22 306,91 €

MP 2024-02– Marché à procédure adaptée - Prestations d'infoqérance de matériels informatiques - Modification 2 au marché 2021-27

Il a été décidé :

- de souscrire une modification n°2 ayant pour objet la fusion entre DACTYL INFOGERANCE et OMR INFOGERANCE.

L'état des sommes restantes dues pour transfert au nouveau titulaire est de 22 458,00 € HT.

A compter de la notification du présent avenant, les sommes dues au titre du marché pour les prestations exécutées par le nouveau titulaire devront être versées sur les coordonnées bancaires de OMR INFOGERANCE.

MP 2024-03– Marché à procédure adaptée - Prestations d'infoqérance de matériels informatiques - Modification 3 au marché 2021-27

Il a été décidé :

- de souscrire une modification n°3 avec la société OMR INFOGERANCE ayant pour objet l'augmentation du montant de l'année 2024.

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :

- Montant initial du marché	22 458,00 € HT
- Montant Avenant 3	1 680,00 € HT
- Nouveau montant du marché	24 138,00 € HT

Décisions prises en matière de marchés publics et soumises au contrôle de légalité

MP/CL 2024-01 – Appel d'offres passation d'un marché public de prestation de services en assurance automobile et dommages aux biens. - Avenant 4 au marché 24/19 – Lot 2 flotte automobile

Il a été décidé :

- de signer une modification au marché 24/19 afin de procéder :
 - à la régularisation du contrat ci-dessus référencé en fonction des mouvements de véhicules intervenus entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023,
 - à l'appel de prime provisionnelle pour 2024 qui tient compte de l'état du parc des véhicules.

Accusé de réception - INCIDENCE FINANCIERE

045-214500688-20240314-DEL_2024_0324-DE

Accusé certifié exécutoire - prime provisionnelle pour 2024 : 23 279,74 € TTC

Réception par le préfet : 14/03/2024

MP/CL 2024-02 – Marché à procédure adaptée - travaux de création d'un lieu de vie aux services techniques municipaux - Modification 1 au marché 2022-18 - Lot 5 plâtrerie - Doublage - Faux plafonds – Cloisonnement

Il a été décidé :

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise BIDEF – Parc Arboria 420 rue des Frênes - BP 51014 - 45700 PANNES ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus-value

Description des travaux

Suivant devis de travaux n° 23106059 du 19/10/2023

ayant pour objet des travaux complémentaires d'isolation en laine de verre déroulée

Suivant devis de travaux n° 23106087 du 02/11/2023

ayant pour objet des travaux complémentaires de doublages, soffites et cloisonnement en plaque de plâtre

Incidence Financière

- Montant initial du marché	53 998,65 € HT
- Montant de l'avenant 1	16 245,80 € HT
- Nouveau montant du marché	70 244,45 € HT

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

MP/CL 2024-02 – Marché à procédure adaptée - Travaux de création d'un lieu de vie aux services techniques municipaux - Modification 1 au marché 2022-14 - Lot 1 - Installation provisoire des bureaux municipaux

Il a été décidé :

- de signer une modification n°1 avec l'entreprise PREF'AUB –, ROUTE DE BRIENNE - 10150 CRENEY-PRÈS-TROYES ayant pour objet des travaux supplémentaires en plus-value

Description des travaux

Le délai d'exécution est prolongé de trois mois ; Devis en annexe

Incidence Financière

- Montant initial du marché	128 018,18 € HT
- Montant de l'avenant 1	6 104,31 € HT
- Nouveau montant du marché	134 122,49 € HT

Clause générale

Il n'est rien changé aux autres clauses du marché initial.

CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL*

et le compte-rendu de la présente délibération ont

été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12

du CGCT,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet*

acte à compter du

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours*

devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de

la date de sa publication.

..... Pour extrait certifié, conforme,



Le Maire,
Franck DEMAUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240314-DEL_2024_0324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500688-20240314-DEL_2024_0324-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024